



PROCES-VERBAL

Président : M. F. Lambelet

Vice-président : M. C. Fotel

Secrétaire : Mme F. Chapuis

SEANCE DU CONSEIL GENERAL

23 octobre 2024

Au four de Romanel-sur-Morges

Il est 20h00, **le Président, M. Frank Lambelet**, ouvre la 10^{ème} séance du Conseil général de la législature 2021-2026 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'à la Municipalité.

Le Président s'assure que chaque Conseillère et Conseiller assermenté a bien reçu l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2024, les 2 préavis municipaux n° 20 et 21, ainsi que leurs annexes.

Afin de faciliter le travail de la Secrétaire, **le Président** rappelle que la prise de parole d'un Conseiller ou d'une Conseillère doit se faire debout, en déclinant préalablement son nom et prénom.

1. Appel

M. Cyril Fotel, Vice-Président, procède à l'appel. À ce jour, le Conseil général compte 39 membres

Décompte des présences du jour :

24 présents

12 excusés

3 absents

Le quorum (1/3 du total des membres) étant de 13 membres, le Conseil général peut ainsi valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président informe que le point **8. Présentation du SDIS Morget** est supprimé puisque le Major Charrey a eu un empêchement de dernière minute.

Le Président prie les personnes assermentées de bien vouloir approuver l'ordre du jour modifié, en levant la main.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité et sera suivi tel quel.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

Le Président propose une lecture du dernier procès-verbal. Les personnes assermentées ne la souhaitent pas. A la demande du **Président**, ces dernières n'ont aucune remarque. S'ensuit la procédure de vote des personnes assermentées.



Le procès-verbal du 20 juin 2024 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. **Le Président** remercie la Secrétaire.

4. Assermentation(s)

Le Président rappelle que « pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 3 de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022), être domicilié dans la commune et avoir prêté serment (selon l'article 4 du règlement du Conseil) ».

Le Président demande si, dans cette assemblée, des personnes désirent faire partie de notre Conseil et, le cas échéant, de bien vouloir se lever et décliner leur nom et prénom. Il y a 3 demandes d'assermentations ce soir :

M. Claude Bataillard

M. Patrick Chauvet

Mme Diana Dreyfus

Le Président prie l'assemblée de bien vouloir se lever pour la prestation de serment et procède à la lecture de l'art. 38 §3 CG ou art.9 L, s'en suit la promesse de chacun en levant la main droite, dans l'ordre : **M. Claude Bataillard, M. Patrick Chauvet et Mme Diana Dreyfus.**

Notre Conseil se compose désormais de 42 membres.

Nouveau nombre de membres présents ce soir : 27 membres

Nouvelle majorité : 14

5. Préavis n° 20/2024 - Législature 2021-2026 relatif au changement de prestataire informatique

Le Président passe la parole à **M. Adrien Veillard**, Municipal en charge des finances, qui annonce que ce changement est dû à deux raisons : le rachat du prestataire actuel par Data Consulting et l'obligation du Canton de migrer vers le nouveau plan comptable MCH2 d'ici 2026. La migration est prévue entre l'automne 2024 et le printemps 2025, suivie de la mise en place du plan comptable durant l'été 2025. Un appel d'offre a été lancé, et la société T2i, reconnue pour son sérieux et son expérience, a été sélectionnée. T2i, dont 47% appartient à la Poste, répond aux besoins d'une petite commune et a déjà réalisé plusieurs migrations dans d'autres cantons. Le coût de CHF 70'000.- sera réparti entre 2024 et 2025, financé par la réserve pour investissements futurs.

Le Président passe la parole à **Mme Mireille Pelet**, rapporteuse de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport de la Commission, avec avis favorable (cf. *annexe rapport de la Commission de gestion*).

« ...nous proposons au Conseil général de Romanel-sur-Morges d'autoriser la Municipalité à effectuer ce changement de prestataire et d'effectuer un prélèvement de CHF 70'000.- maximum à la réserve pour investissements futurs »

Le Président passe la parole à **M. Raphaël Houmard**, rapporteur de la Commission des finances, pour la lecture du rapport de la Commission, avec avis favorable (cf. *annexe rapport de la Commission de des finances*).

« ...nous proposons au Conseil général de Romanel-sur-Morges d'autoriser la Municipalité à effectuer ce changement de prestataire et d'effectuer un prélèvement de CHF 70'000.- maximum à la réserve pour investissements futurs »



Le Président ouvre la discussion.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque, **Le Président** passe au vote. Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,

- *ouï le présent préavis,*
- *ouï le rapport de la Commission de gestion,*
- *ouï le rapport de la Commission des finances,*
- *considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,*
- *Décide :*
 1. *D'autoriser la Municipalité à effectuer ce changement de prestataire informatique.*
 2. *D'autoriser la Municipalité à effectuer un prélèvement de CHF 70'000.- au maximum à la réserve pour investissement futurs.*

Après votation, le préavis n° 20/2024 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 21/2024 - Législature 2021-2026 relatif au renouvellement de l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

Le Président passe la parole à **M. Adrien Veillard**, Municipal des finances, pour commenter le préavis. Le préavis en question est identique à celui de l'année précédente. Étant donné qu'aucun changement significatif n'est prévu pour l'année à venir, la Municipalité a décidé de maintenir le statu quo. Cependant, il est important de rester vigilant, car des travaux concernant le patrimoine immobilier et les infrastructures sont à prévoir, ainsi que des charges supplémentaires sur certains postes courants. Pour toutes ces raisons, la Municipalité recommande de conserver le taux actuel de 56 points pour l'année 2025.

Le Président passe la parole à **Mme Annabelle Venisse Perrine**, rapportrice de la Commission des finances, pour la lecture du rapport de la Commission, avec avis favorable (cf. annexe *rapport de la Commission des finances*).

« ... au vu des explications qui nous ont été fournies, nous sommes d'avis qu'il est judicieux, pour le moment, de garder le taux à 56 points de l'impôt cantonal de base pour l'année 2025 toutefois il faut être conscient que ce dernier pourrait être amené à évoluer à la hausse au-delà de 2025.

... ouï ce qui précède, nous proposons au Conseil général d'accepter ce préavis municipal tel que présenté. »

Le Président ouvre la discussion. N'ayant aucune question ou remarque, il propose de passer au vote.

Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,

- *ouï le présent préavis,*
- *ouï le rapport de la Commission des finances,*
- *considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,*
- *décide d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que proposé.*
-

Après votation, le préavis n°21/2024 est accepté à l'unanimité.



7. Rapport sur l'état des archives du Conseil général

Le Président prend la parole pour la lecture du rapport sur l'état des archives du Conseil général pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

« ... en date du 17 juillet 2024, M. Cyril Fotel, Vice-président et moi-même, nous sommes réunis pour contrôler l'état des archives concernant les conseils n°6 du 25 octobre 2023, n°7 du 13 décembre 2023, n° 8 du 17 janvier 2024 et n° 9 du 20 juin 2024 de la législature 2021-2026, ainsi que le classeur des votations et élections.

Nous avons pu constater que les documents sont bien classés et conservés.

Nous remercions la Secrétaire Eugénie Casaccio pour la parfaite consignation de ces archives et pour son travail.

Les archives du Conseil général peuvent être consultées auprès de l'Administration communale et sont conservées au bâtiment communal, distinctes de celles de la Municipalité. »

Le Président précise qu'il s'agit d'un rapport annuel obligatoire et qu'il n'est pas soumis au vote de l'Assemblée.

8. Présentation du SDIS Morget par le Maj. Thierry Charrey

Ce point est supprimé et reporté à une séance ultérieure.

9. Droit d'initiative et d'interpellation

Aucune demande n'a été déposée auprès du bureau du Conseil.

10. Communication(s) municipale(s)

Le Président passe la parole à la Municipalité.

M. Philippe Bossard, Municipal en charge des routes notamment, rappelle la terrible journée du 25 juin durant laquelle des torrents d'eau ont déferlé sur le village (environ 1 mètre 60 d'eau sur la route du Tombex). Il constate qu'il est nécessaire de prendre les devants car cette situation risque de ne plus être exceptionnelle. La Municipalité veut engager les fonds prévus pour garantir l'état des routes à la protection des maisons et éviter des problèmes de refoulement d'eaux usées. Il est préférable de détourner ces eaux dans les terrains pour infiltration plutôt que de les tuber. Le but serait de dévier le surplus d'eau vers les ruisseaux pour protéger le village. Il informe également qu'un petit film retraçant les événements du 25 juin sera diffusé après cette séance.

M. Jérémy Ténnot demande si la Municipalité a consulté des professionnels pour contrôler et effectuer ces travaux. **M. Philippe Bossard** répond qu'un bureau d'ingénieurs a déjà apporté des solutions applicables. A noter qu'un site fédéral a été développé pour répertorier et contrôler les flux d'eau et eaux de surface.

M. Lionel Lemaire informe que dans le cadre du PECC, le groupe de travail organise une séance pour la population sur le sujet de la rénovation énergétique dans l'habitat, le mercredi 20 novembre à 20h. Un tout ménage sera distribué prochainement pour pouvoir s'inscrire.



11. Communication(s) du bureau du Conseil

Le Président rappelle la date du prochain Conseil le mercredi 11 décembre qui traitera 4 préavis, le budget, la taxe de séjour, le PaCom ainsi que les statuts de l'ORPC. Il présente l'échéancier pour celui-ci ainsi que le registre des préavis en cours.

Les présidentes et présidents de commission peuvent d'ores et déjà agender les dates de réception des préavis et la semaine définie avec la séance de présentation de la Municipalité aux commissions selon l'échéancier affiché.

Le Président demande aux président(e)s des commissions et aux commissions ad hoc de transmettre leurs fiches de vacation pour les petits comptes.

12. Communication(s) diverse(s)

Le Président passe la parole à celles et ceux qui souhaitent s'exprimer.

M. Claude Bataillard se lève, au nom des producteurs de lait, pour féliciter la famille André de sa première place aux Swiss Cheese Awards et remercie la Municipalité de la mise à disposition de la salle pour la réception en leur honneur.

M. Claude Bataillard constate que les manifestations villageoises n'attirent plus les foules et que les candidats aux élections communales ne se pressent pas au portillon. Pour ces raisons, il se demande si la Municipalité ne devrait pas réfléchir à des solutions et peut-être songer à une éventuelle fusion.

Mme Martine Grangier, Syndique, remarque qu'en effet les fusions sont dans l'air du temps avec des pours et des contres. La Municipalité en a déjà parlé mais ces démarches sont longues et prennent plusieurs années, il s'agit d'un sujet et d'une procédure complexe qui demande réflexion.

Mme Ruth Rapin demande si le radar pédagogique, installé sur la route de Cossonay, liste les chauffards. En effet, elle a remarqué que de nombreux véhicules passent à des vitesses extrêmes surtout durant la nuit. **M. Adrien Veillard**, Municipal en charge de la police, n'a pas encore étudié les données mais affirme que si le nombre de dépassements est important, il demandera à la Police de contrôler plus régulièrement et d'installer un radar réel.

Mme Martine Grangier confirme que la Police a indiqué qu'il y avait eu des rodéos moto. La Municipalité lui a, par conséquent, prié d'effectuer plus de contrôles.

M. Bernard Mathyer témoigne avoir vu un motard sur la roue arrière en pleine journée et de nuit provoquant de la pollution sonore.

M. Gérard Grand demande si la Municipalité est au courant que des chars d'assaut (type obusier M109) sont passés dans le village (rte du Stand, ch. du Tombex, ch. du Forvey, ch. de la Bariliettaz et rue du Four). Il demande si l'Armée a été avertie. **M. Philippe Bossard** informe que les conducteurs se sont trompés d'itinéraire et se sont retrouvés coincés. Peu de dégâts ont été constatés, ce sont les bords de route en terre plutôt que les chemins qui ont été endommagés. La Municipalité a prévu d'envoyer un courrier à l'Armée prochainement.

Mme Chantal Bataillard annonce que l'organisation des fontaines de l'Avents est en cours et qu'il n'y en aura certainement que deux cette année.



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
ROMANEL-SUR-MORGES

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, **le Président** clôt la séance et remercie l'Assemblée pour son attention. Il convie les participants à la traditionnelle verrée et lève la séance à 20h56.

Au nom du Conseil général

Frank Lambelet

Le Président



Fabienne Chapuis

La Secrétaire

Annexes disponibles aux archives du Conseil général :

- *Préavis n° 20/2024 – Changement de prestataire informatique*
- *Rapport de la Commission de gestion*
- *Rapport de la commission des finances*
- *Préavis n° 21/2024 – relatif au renouvellement de l'arrêté d'imposition pour l'année 2025*
- *Rapport de la commission des finances*